



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

INSTITUTIONS ET SERVICES
DE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

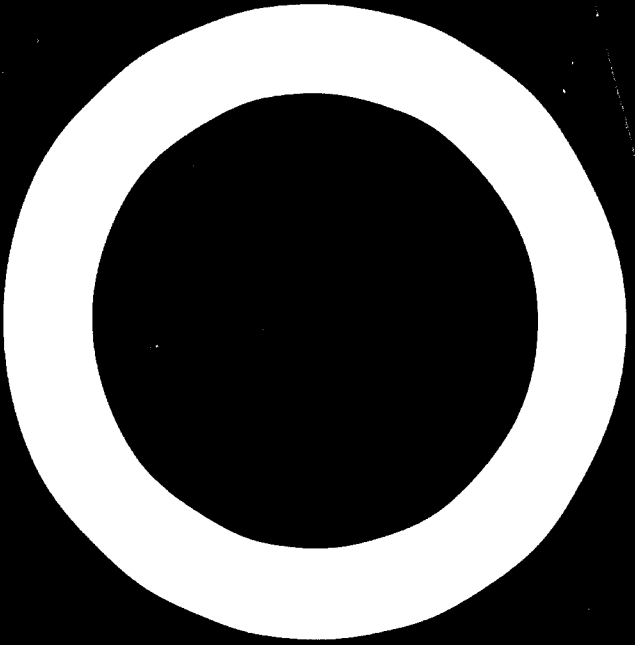
RECHERCHE
ET DEVELOPPEMENT
INDUSTRIELS

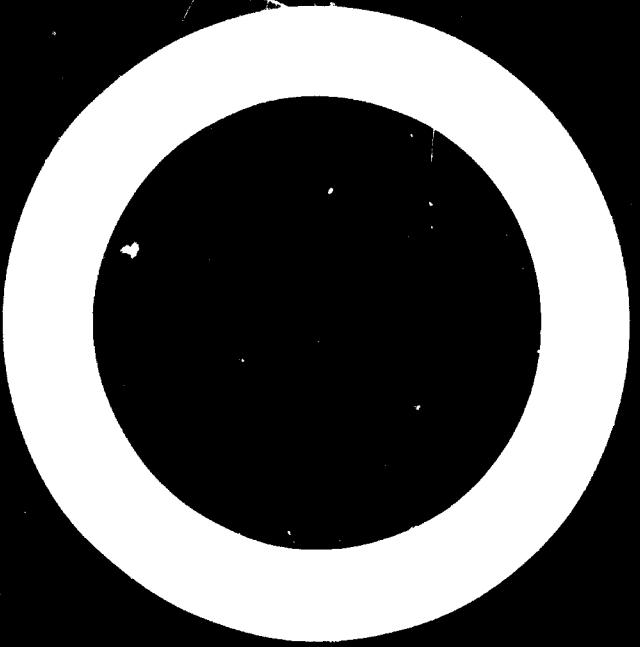
NORMALISATION,
CONTROLE DE LA QUALITE
ET METROLOGIE

LICENCES
D'EXPLOITATION
ET TRANSFERT
DES TECHNIQUES



NATIONS UNIES





**INSTITUTIONS ET SERVICES
DE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

**RECHERCHE
ET DEVELOPPEMENT
INDUSTRIELS**

**NORMALISATION,
CONTROLE DE LA QUALITE
ET METROLOGIE**

**LICENCES
D'EXPLOITATION
ET TRANSFERT
DES TECHNIQUES**



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**
Vienne

La présente brochure fait partie d'une série de publications destinées à faire connaître aux pays en voie de développement la nature de l'assistance que peut leur fournir l'ONUDI pour la mise en œuvre de leurs programmes d'industrialisation.

Introduction

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été créée en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies en tant qu'organisme autonome dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour favoriser et encourager l'industrialisation des pays en voie de développement. C'est à elle qu'il appartient au premier chef de coordonner toutes les activités entreprises dans ce domaine par les organismes des Nations Unies. L'ONUDI, dont le siège est à Vienne, a commencé à fonctionner le 1^{er} janvier 1967.

L'ONUDI fournit aux gouvernements et aux organisations, sous forme de conseils, de rencontres promotionnelles et de services de formation, une assistance pour la mise en place, la réorganisation ou le renforcement de l'infrastructure industrielle. Cette assistance est fournie aux termes d'accords conclus entre les gouvernements qui en font la demande et l'ONUDI ainsi que, dans la plupart des cas, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le rôle que l'ONUDI est appelée à jouer dans les projets d'assistance technique peut revêtir diverses formes, selon les besoins du gouvernement requérant et l'importance des projets qui peuvent porter sur :

La fourniture d'experts;

L'octroi de bourses de formation, soit à titre individuel, soit à l'occasion de programmes de formation en groupe organisés par l'ONUDI ou d'autres institutions.

La fourniture de matériel;

L'envoi de fonctionnaires du Siège ou de consultants de l'ONUDI en missions préliminaires ou consultatives de courte durée (un mois au maximum);

Toute autre forme d'assistance arrêtée de concert par le gouvernement et l'ONUDI.

Parmi les diverses institutions industrielles publiques et privées d'un pays, les organismes s'occupant de technologie jouent bien entendu un rôle de premier plan. Il en existe, en particulier, trois catégories sans lesquelles aucune économie industrielle n'est concevable. L'ONUDI participe activement à la création, au renforcement et à la modernisation de ces institutions, dont les objectifs et les attributions sont décrits ci-après.

Institutions de recherche et de développement industriels

Qu'il s'agisse de la solution de problèmes matériels, de la mise au point de produits nouveaux ou de la conception et de l'amélioration de procédés de fabrication, le concours des services de recherche et de développement technologiques est indispensable pour le bon fonctionnement de l'industrie. De même, fabricants et usagers ont, les uns et les autres, besoin de divers services techniques et technologiques courants. Par ailleurs, un pays a besoin de moyens de recherche et de développement pour appuyer ses plans économiques à long et à court terme destinés à promouvoir de nouvelles applications industrielles de ses ressources naturelles ou à mieux utiliser ces ressources dans les industries existantes.

L'ONUDI participe à la mise sur pied de ces institutions de recherche et de développement industriels. Elle aide les pays à planifier la création de laboratoires à les concevoir, les construire et les équiper. Elle fournit du matériel, des services d'experts et des bourses de perfectionnement. Les projets correspondants sont en règle générale assez importants et durent plusieurs années.

Souvent, les pays sollicitent aussi une aide pour le renforcement des institutions existantes de recherche-développement qui peut aller du détachement d'un seul technicien ou expert en gestion jusqu'à la création d'un nouveau laboratoire. Ces activités vont donc des projets très petits à des projets très importants, et leur durée peut varier entre quelques mois et plusieurs années.

Institutions de normalisation, de contrôle de la qualité et de métrologie

Les normes industrielles sont le fondement de toute économie industrielle moderne. Elles garantissent l'uniformité et l'interchangeabilité des biens de consommation et des produits industriels et permettent d'évaluer la qualité de ces produits. Par contrôle de la qualité, on désigne les essais proprement dits, alors que la métrologie veille à l'exactitude des mesures effectuées. L'ONUDI participe à la création de divers organismes de normalisation, de centres chargés de contrôler la qualité et d'apposer des marques de garantie, de bureaux des poids et mesures, de laboratoires de métrologie et d'organismes officiels de métrologie, et apporte son concours aux pays qui souhaitent rendre les institutions existantes plus efficaces et plus rentables. L'ONUDI fournit les services d'experts internationaux et octroie des bourses de perfectionnement pour la formation approfondie du personnel national. En règle générale, les projets de ce genre durent plusieurs années.

Une catégorie de projets porte sur la création de systèmes de labels de qualité, qui ont souvent un caractère obligatoire, en vue d'assurer la compétitivité des produits industriels à l'étranger. Ces projets portent notamment sur la création de laboratoires d'essais spéciaux, l'octroi de bourses de perfectionnement et la fourniture de services consultatifs à l'industrie. Ils peuvent être petits, et consister par exemple à mettre un consultant à la disposition d'une industrie déterminée, mais ils sont en général importants, durent plusieurs années, et ils font souvent partie de projets qui concernent également la normalisation.

Les projets relatifs à la métrologie ont pour objet la création de laboratoires spécialisés et de services administratifs connexes afin de mettre des techniques de mesure exactes à la disposition de tous les secteurs industriels. Les projets les plus simples consistent en la mise sur pied des bureaux des poids et mesures dont doit se doter tout pays, même s'il n'est pas industrialisé. Au titre d'autres

projets, l'ONU DI aide certains pays à adopter le système métrique. Ces projets sont en général de grande envergure et durent de deux à cinq ans, voire plus. Souvent les projets relatifs à la métrologie font partie de vastes projets intéressant la normalisation ou le contrôle de la qualité, ou les deux.

Institutions chargées des accords de licence et du transfert des techniques

Pour ce qui est des techniques mises en œuvre, aucun pays ne possède une industrie qui soit complètement autonome. Les transferts des techniques dans le monde se font le plus souvent par l'intermédiaire des filiales de sociétés transnationales, au moyen d'accords "clefs en main", d'entreprises communes ou d'accords de licence. Les accords de licence constituent un moyen efficace et rapide de promouvoir l'industrialisation des pays en voie de développement et, utilisée à bon escient, cette formule peut être à l'origine de gros avantages économiques. Cependant, il faut éviter certains pièges lors des négociations relatives à ces accords, et l'ONU DI a pour objectif d'aider les pays en voie de développement à créer ou à renforcer les divers services s'occupant des brevets et des licences afin de faciliter dans toute la mesure possible le transfert efficace des techniques appropriées existant dans le monde aux pays en voie de développement qui en ont besoin. Bien qu'il s'agisse souvent d'institutions relativement petites, leur rôle économique est considérable.

Les projets visant à créer ou à renforcer les offices nationaux des licences d'exploitation et de la propriété industrielle, et à mettre au point la législation nécessaire, sont exécutés dans les pays en voie de développement dont la réglementation en matière de brevets et de licences d'exploitation des techniques étrangères est insuffisante ou inexistante. Les projets de ce genre ont pour but la création ou le perfectionnement des rouages administratifs nationaux dans le domaine du droit de la propriété industrielle et des accords de licence. L'élément essentiel de ces projets est la fourniture de services d'experts recrutés sur le plan

international, mais l'octroi de bourses de formation joue un rôle presque aussi important. Les activités de ce type vont de petits projets aux objectifs bien déterminés aux projets relativement importants qui durent plusieurs années.

Les négociations relatives à un accord de licence d'exploitation industrielle sont une entreprise complexe, où l'expérience est un atout majeur. L'ONUDI est en mesure de fournir les services de consultants internationaux pour aider un gouvernement ou une industrie à mener à bien ces négociations. En règle générale, ces projets sont relativement petits et de courte durée puisqu'ils ne comportent que l'envoi d'un seul expert, mais ils peuvent être complétés par l'octroi de bourses.

Sources de financement

Le financement des projets d'assistance technique ou des travaux préparatoires à ces projets peut être assuré par plusieurs sources dont on trouvera la liste ci-après.

TYPE DE PROJET ET SOURCE DE FINANCEMENT

<i>Type de projet</i>	<i>Approbation donnée par</i>
Grands projets (participation du PNUD supérieure à 150 000 dollars) financés au titre des chiffres indicatifs de planification du PNUD (CIP)	PNUD, New York
Petits projets (participation du PNUD ne dépassant pas 150 000 dollars) financés au titre des CIP du PNUD	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays ^a
Projets (quels qu'ils soient) financés sur des fonds de l'ONUDI provenant de contributions volontaires	ONUDI, Vienne
Projets financés au titre des services industriels spéciaux (SIS) (participation de l'ONUDI généralement inférieure à 50 000 dollars)	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays

Type de projet	Approbation requise par
Moyens de transport, énergie, fonctionnaires du Service de l'Administration de l'ONUDI	Le représentant local et le PNUD
Travaux au titre des CIP du PNUD et SIS ou au titre d'un fond de l'ONUDI	Le PNUD et l'ONUDI

Note. — L'ONUDI elle-même ne peut financer entièrement ou partiellement de nouvelles entreprises industrielles, sauf dans le cas de petites entreprises pilotes. Les capitaux nécessaires doivent être obtenus auprès de banques de développement, d'organismes d'investissement privés et autres institutions financières. L'ONUDI peut néanmoins, par le biais de son programme de promotion des investissements, mettre en rapport ceux qui ont besoin de capitaux, de connaissances techniques ou d'associés dans des entreprises à risques partagés et ceux qui peuvent satisfaire à un ou plusieurs de ces *desiderata*.

⁴Certains types de petits projets au titre des CIP du PNUD doivent avoir l'approbation du PNUD, New York.

Comment demander l'assistance de l'ONUDI

Toutes les demandes d'assistance de l'ONUDI doivent, en règle générale, comporter une brève description du but visé, de la durée et du type d'assistance requise. Elles doivent être acheminées par l'intermédiaire des services gouvernementaux compétents jusqu'au Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays qui assure les fonctions de représentant local de l'ONUDI. Si les demandeurs souhaitent avoir des entretiens préalables concernant les projets qu'ils envisagent, les services du Représentant résident peuvent leur ménager une entrevue avec le conseiller industriel hors siège de l'ONUDI affecté à la région.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les activités de l'ONUDI, s'adresser à

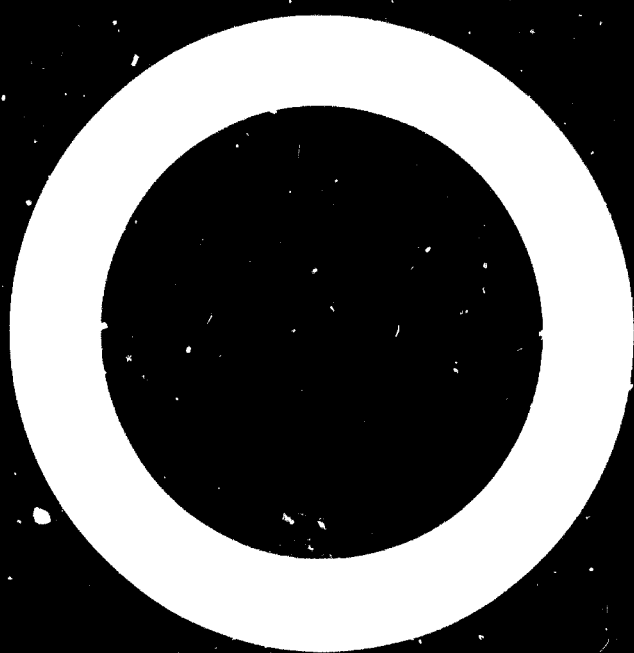
Section des institutions intéressant l'industrie
Division des services et institutions intéressant
l'industrie

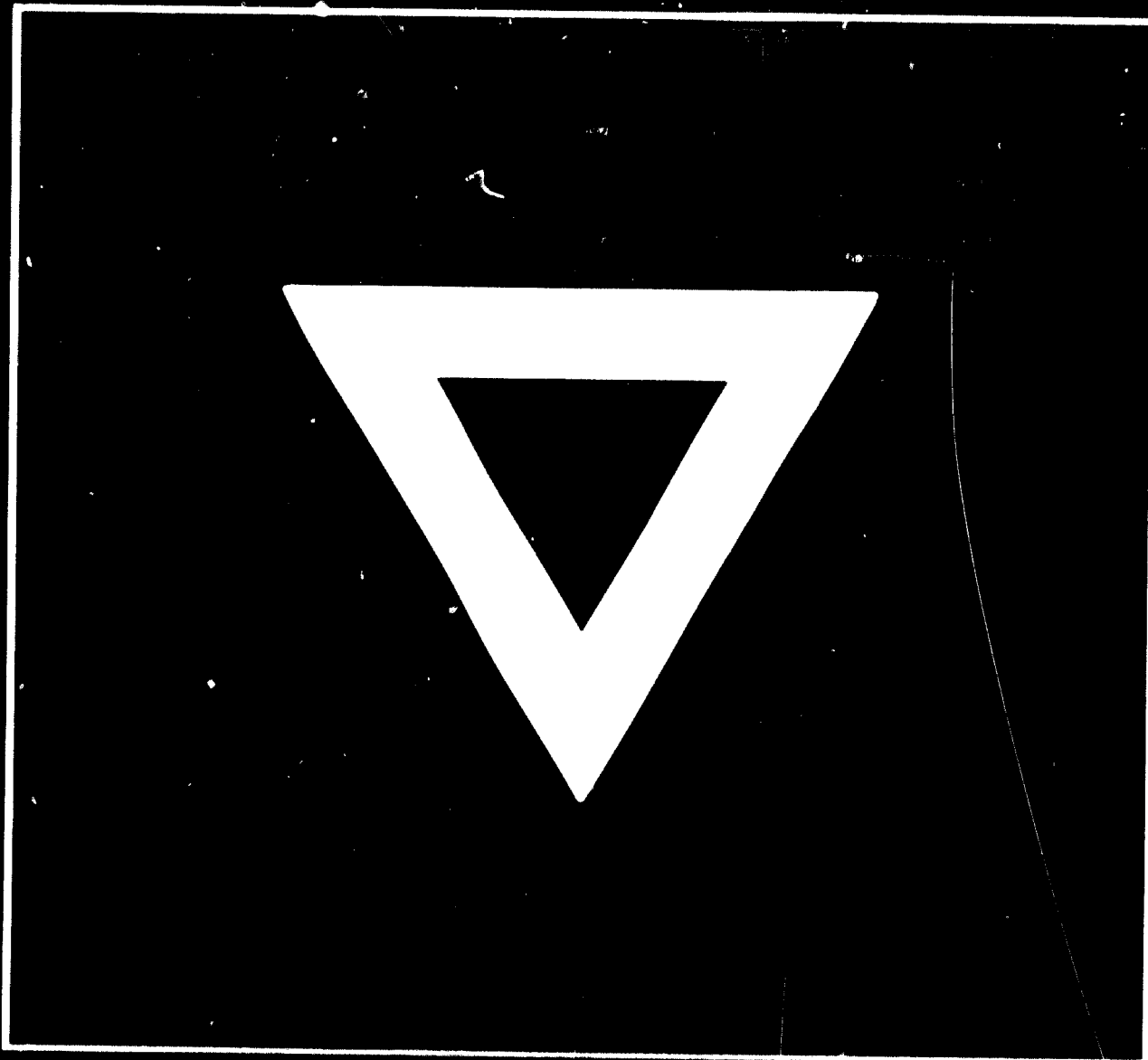
Organisation des Nations Unies pour le
développement industriel

Boîte postale 707

A-1011 Vienne

(Autriche)





76.01.15